

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

FERMETURE POUR UNE JOURNÉE

Aucun dispositif n'est mis en œuvre

FERMETURE PONCTUELLE DE QUELQUES JOURS (Pluies torrentielles, cyclones ...)

C'est un temps court (1, 2 ou 3 jour).

A partir du DEUXIÈME JOUR de fermeture, l'objectif est de maintenir le lien avec les professeurs par un contact direct de l'enseignant avec ses élèves via Pronote.

Ces derniers sont mis en situation d'AUTONOMIE ENCADRÉE par le professeur.

Des exercices ou travaux préparatoires sont déposés par les professeurs dans Pronote avec un délai de restitution : le temps de travail de l'élève est égal à 30 min pour une séance normalement inscrite à son Emploi du Temps.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

FERMETURE DURABLE DE PLUSIEURS SEMAINES (Crise sanitaire)

C'est un TEMPS LONG (plusieurs semaines).

L'EMPLOI DU TEMPS DES VISIOCONFÉRENCES est déployé (envoyé par Pronote).

L'OBJECTIF est de fournir à l'élève un plan de travail, supervisé et régulé par le Professeur Principal (PP).

Ce plan de travail assure la continuité des apprentissages grâce à un accompagnement à distance.

Il s'agit donc bien de CONTINUER LA CLASSE MAIS SOUS UNE AUTRE FORME.

L'élève reçoit DES COURS À DISTANCE. Il ne s'agit pas des devoirs traditionnellement donnés aux élèves mais bien d'unités d'apprentissages construites par les enseignants.

La plateforme d'échange entre l'élève et l'enseignant est PRONOTE.

La PRÉSENCE « VIRTUELLE » DES ENSEIGNANTS (visioconférence, capsules vidéo) à hauteur d'UNE HEURE PAR MATIÈRE ET PAR SEMAINE a pour objectif de maintenir un lien plus direct avec les élèves et d'entretenir la motivation et l'implication dans le travail scolaire. Les élèves se connectent (plateforme Zoom) conformément à l'EMPLOI DU TEMPS SPÉCIFIQUE.

Durant cette période, et sauf indication contraire (classes à examen), il n'y aura pas que des évaluations sommatives pour les élèves mais surtout les ÉVALUATIONS DIAGNOSTIQUES ET FORMATIVES.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

FERMETURE DURABLE DE PLUSIEURS SEMAINES (Crise sanitaire)

Les compétences déployées et mises en œuvre par les élèves lors de l'EAD fera l'objet d'une appréciation par matière dans le bulletin trimestriel qui prendra en compte :

La Communication

1. Échange régulièrement avec ses enseignants.
2. Respecte les règles sociales de communication (politesse, forme, qualité de la langue).
3. Est capable de collaborer avec ses enseignants et ses camarades.

L'Autonomie

1. Respecte les délais imposés fixés par chaque enseignant.
2. Est présent lors des visioconférences.
3. Rend des productions de qualité (sans assistance, sans copier-coller).

La Maîtrise des outils informatiques

1. Choisit le bon moyen de communication (Pronote, courriels, etc.).
2. Crée des documents exploitables par les enseignants (cadrage, taille, format, etc.).

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Plateforme officielle : Pronote

C'est l'outil choisi pour assurer l'éducation à distance.

La planification du travail des élèves est inscrite dans le cahier de texte en ligne par les professeurs.

Plateforme auxiliaire de visioconférence : ZOOM

(abonnement professionnel souscrit par l'établissement)

Chaque enseignant pourra cependant, s'il le souhaite, recourir à d'autres modalités complémentaires (mais non exclusives) d'interaction avec ses élèves (capsules vidéo par exemple).

Points de vigilance en cas de fermeture durable :

- ♦ La planification du travail hebdomadaire est supervisée par le PP de la classe.
- ♦ Le vendredi à partir de 17h00 l'élève accède via Pronote à son travail hebdomadaire pour chaque matière.
- ♦ L'élève disposera du moment de la journée qui lui convient pour faire ses activités (apprendre à gérer son autonomie).
- ♦ Chaque jour l'élève devra se connecter via Zoom avec son enseignant en fonction de l'EDT adapté.
- ♦ Tous les vendredis le PP reçoit un rapport hebdomadaire sur sa classe de ses collègues. Il le transmet au proviseur adjoint.
- ♦ Une fois par semaine, le proviseur adjoint fait un point avec le PP via Zoom.